

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.roberty@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS

BIENVENUE A TOUTES ET A TOUS

Je vous souhaite la bienvenue dans notre espace formation présentielle et à distance. Ce livret d'accueil est destiné à vous fournir toutes les informations utiles à la réalisation de vos formations et à l'obtention de vos documents pédagogiques et administratifs. Vous trouverez les coordonnées des personnes à contacter pour toutes vos questions. C'est également l'occasion de vous sensibiliser aux gestes éco-responsables.

Il présente aussi le règlement intérieur et les conditions générales de ventes.

Pour votre épanouissement et la qualité de son déroulement, ce Livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention.

Il vous permet de connaître toutes les conditions et les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation. Il vous permet de trouver facilement les solutions logistiques qui ont été mises en place afin que ce moment privilégié se déroule dans les meilleures conditions.

Nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et restons vigilants à votre confort durant cette période.

Bonne lecture et bonne formation.

16 avenue Gutenberg
93290 Tremblay en France
Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr
Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993
N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

Table des matières :

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS	1
BIENVENUE A TOUTES ET A TOUS	1
Table des matières :.....	2
VOS CONTACTS PEDAGOGIQUES ET AMINISTRATIFS	3
DOMAINES D'ACTIVITE.....	3
LA PHILOSOPHIE.....	3
LE PUBLIC VISE PAR NOS FORMATIONS	3
NOS ATOUTS ET NOTRE VALEUR AJOUTEE	3
NOS FORMATIONS EN QUELQUES CHIFFRES	4
Réfèrent handicap : Christian ROBERT-LEROY.....	5
EVALUATION DE VOTRE SATISFACTION	6
EVALUATION DES ATTENTES DES STAGIAIRES ET DES ACQUIS DE LA FORMATION	6
1. Mesurer le niveau initial et les attentes :	6
2. Mesurer l'efficacité de l'action en termes d'acquisition des connaissances ou des savoir-faire.....	7
REGLES DE VIE POUR LES FORMATIONS PRESENTIELLES	7
ENGAGEMENTS ECO-RESPONSABLES.....	8
Voici les engagements de CRL Christian Robert-Leroy	8
Nous vous encourageons de la même manière à :	8
Renseignements sur l'organisme	9
Activités de l'organismes :	9
Le formateur.....	10
Locaux et accueil.	10
REGLEMENT INTERIEUR.....	11
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	15

16 avenue Gutenberg
93290 Tremblay en France
Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr
Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993
N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

VOS CONTACTS PEDAGOGIQUES ET AMINISTRATIFS

Une question à propos des programmes des formations ?

Un besoin de formation spécifique ?

Vous n'avez pas reçu votre convocation ou votre attestation de formation ?

Un seul interlocuteur pour toutes vos questions.

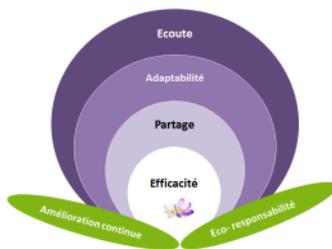
Coordinateur et formateur : Christian ROBERT-LEROY c.robertleroy@free.fr, Tel 06.77.95.44.25.
Horaires : lundi au vendredi 09h00-18h00 Nous pouvons néanmoins vous rappeler en dehors de ces horaires En cas d'indisponibilité, laissez-nous un message, nous vous rappellerons dans la journée.

DOMAINES D'ACTIVITE

Christian ROBERT-LEROY intervient depuis 1990 dans le domaine de la formation autour des outils numériques, la bureautique et l'usage des ordinateurs.

LA PHILOSOPHIE

Les formations se veulent avant tout interactives, ludiques et dynamiques. Elles se veulent pratiques et concrètes, pour permettre aux apprenants d'appliquer la théorie à leur environnement de travail et gagner en efficacité dans leur quotidien. Les formations veulent être vécues comme un moment de partage entre stagiaires et formateur, dans le respect de chacun. Le formateur est attentif aux retours des apprenants et s'engage à mettre en œuvre des actions d'amélioration. Le respect de l'environnement est également au cœur des préoccupations de CRL.



LE PUBLIC VISE PAR NOS FORMATIONS

Nos formations s'adressent à toutes personnes souhaitant

- Se familiariser avec l'outil informatique
- Grands débutants, intermédiaires ou Experts.

Chacune de nos formations est un ensemble de compétences cohérent et directement utilisable en situation professionnelle. Associées et à la carte, ces formations permettent à nos stagiaires de suivre un parcours complet de montée en compétences, tant dans leur savoir-faire que dans leur savoir-être, pour exceller dans leur mission actuelle ou future.

NOS ATOUTS ET NOTRE VALEUR AJOUTEE

- une expérience de 30 ans dans la formation
- une connaissance de terrain des enjeux et des demandes des entreprises

16 avenue Gutenberg
93290 Tremblay en France
Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertyeroy@free.fr
Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993
N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

- Un accompagnement et un suivi personnalisé des stagiaires

NOS FORMATIONS EN QUELQUES CHIFFRES

Bien que nous ayons commencé en 2001, les formations sur le socle numérique ont vraiment pris un essor certain avec l'utilisation de Compte Emploi Formation. La demande restait jusque là très minime.

Depuis 2015, nous avons progressivement augmenté notre catalogue en présentant des formations en Centre de Gestion Agréé par exemple ou à titre individuel

Voici les chiffres fournis par le site mon compte formation sur le catalogue que nous avons is en place.

Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (CléA Numérique)

Certification ou thématique visée : **Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (CléA Numérique)** Active

ID : Initiation-bureautique

5/5 pour 1 notation

 **Descriptif** Opérations ▾

A partir d'exemples concrets, les stagiaires utilisent les logiciels (word, Excel, ..)et renforcent leurs connaissances en informatique de base ou d'utilisation.

Dernière modification : 01 juin 2021

7 actions de formation ▾

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

Initiation informatique internet word et poste de travail Active

Certification ou thématique visée : **Brevet informatique et Internet pour adultes (B2I adultes)**

ID : IINLEVEL1

4.95/5 pour 11 notations ! LA CERTIFICATION VISEE N'EST PLUS ACTIVE, VEUILLEZ CONTACTER L'ORGANISME CERTIFICATEUR.

 **Descriptif** Opérations ▾

Formation individuelle

Dernière modification : 27 octobre 2021

17 actions de formation ▾

Réfèrent handicap : Christian ROBERT-LEROY

Christian ROBERT-LEROY, lui même handicapé, sera votre réfèrent handicap. Il veille au suivi de l'ensemble des bénéficiaires dans leurs démarches et fait en sorte qu'ils puissent accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, notamment par la prise en compte de leur handicap. Il est l'interlocuteur privilégié des stagiaires pour la prise en compte de la situation de handicap en entreprise.

Il est l'interlocuteur privilégié du coordonnateur départemental de la démarche d'accueil des stagiaires en situation de handicap pour la mise en œuvre des accompagnements ou aménagements spécifiques nécessaires au bon déroulement de la formation.

Contactez le réfèrent Handicap : c.robertleroy@free.fr Téléphone : 06 77 95 44 25

En savoir plus sur le réfèrent Handicap

Liens utiles :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/developper-l-apprentissage-des-personnes-handicapees>

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 • Adresse de mail = c.robertyleroy@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

EVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

Elle est indispensable pour le processus d'amélioration des formations. Le formateur participe à sa mise en œuvre. L'ensemble des évaluations est ensuite communiqué et exploité.

Evaluation "à chaud" et "à froid" par les stagiaires :

- le formateur donne aux stagiaires les informations nécessaires à la réalisation des évaluations de la formation ;
- le formateur intègre les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogiques ;

Evaluation "à chaud" par le formateur:

- le formateur évalue également la formation, notamment, les dysfonctionnements ou problèmes rencontrés lors du déroulement de l'action.

En présentiel, le formateur réserve un moment d'échange avec les stagiaires en fin de formation pour réaliser un « bilan oral de fin de formation ».

- En présentiel et e-learning, les stagiaires remplissent un questionnaire d'évaluation de leur satisfaction par rapport au déroulé de la formation.
- Les stagiaires peuvent faire part de leurs appréciations, commentaires, suggestions et réclamations
 - Lors du bilan oral de fin de formation
 - Dans les questionnaires d'évaluation des formations
 - Par mail : c.robertyleroy@free.fr
 - Par messagerie de la plateforme de formation crl-sap.com
 - Sur la page de recommandations du site www.crl-sap.com

EVALUATION DES ATTENTES DES STAGIAIRES ET DES ACQUIS DE LA FORMATION

1. Mesurer le niveau initial et les attentes :

- En présentiel, les attentes des stagiaires sont recueillies lors du tour de table de présentation. Les objectifs peuvent, le cas échéant être alors adaptés aux attentes des stagiaires ou un recadrage réalisé pour rappeler les objectifs attendus de la formation.
- Lors du tour de table, il est demandé aux stagiaires de préciser leur niveau d'expertise sur le sujet de la formation : Débutant, Moyen, Moyen+ ou Expert. Le Formateur peut ainsi plus aisément s'adapter au niveau des stagiaires.
- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension du message transmis par des exercices de reformulation, de brainstorming, des questions oui/non ou des exercices de mise en pratique.
- En e-learning, le niveau initial de stagiaires est évalué par un Quizz.

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 • Adresse de mail = c.robertyeroy@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

2. Mesurer l'efficacité de l'action en termes d'acquisition des connaissances ou des savoir-faire.

L'évaluation des acquis de l'apprenant à l'issue de la formation peut être réalisée selon plusieurs modalités :

- Quiz

- Travail personnel à remettre après la formation en salle (Autoévaluation, dossier de vérification de méthode, rédaction d'un plan d'action, réalisation d'un audit en pratique et rédaction du compte-rendu d'audit...) Les travaux d'évaluation sont notés par le formateur.

- En cas de non atteinte des objectifs, le stagiaire est recontacté par le formateur pour reprendre les points non compris.

- L'action de formation ou le questionnaire d'évaluation peut être également modifiée pour les sessions suivantes au vu des résultats des stagiaires (notes trop basses ou trop hautes) ou en cas de formulation ambiguë des questions (questions provoquant des réactions du stagiaire).

REGLES DE VIE POUR LES FORMATIONS PRESENTIELLES

- Respecter les horaires de formation.

- Emarger la feuille de présence le matin et l'après-midi.

- Participer activement aux échanges au cours de la formation.

- Respecter la parole des autres participants et adopter un comportement bienveillant.

- Garder confidentielles, les informations auxquelles vous pourriez avoir accès durant les échanges avec le groupe.

- Oser demander des explications quand les choses ne deviennent plus très claires !

- Respecter l'environnement de formation et trier ses déchets, laver sa tasse, le cas échéant.

- Le cas échéant, renvoyer les travaux attendus par le formateur dans les délais convenus avec le formateur.

- Donner votre ressenti sur l'action de formation pour nous permettre de nous améliorer.

- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le règlement intérieur.

- Respecter le protocole sanitaire mis en place par le gouvernement décrivant le comportement en entreprise.

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

ENGAGEMENTS ECO-RESPONSABLES

Partager un espace et des moyens de travail, réduire ses transports pour aller au travail, c'est être conscient que les ressources ne sont pas illimitées. Le partage d'un espace de travail limite la location d'un bureau dédié à un seul type d'activité avec les consommations énergétiques associées (électricité, chauffage...). C'est pour ces raisons que SFC a choisi d'investir la cordée, espaces de Coworking partagés. D'autre part, ces espaces tout en favorisant la convivialité et le lien social, sont un lieu d'échanges professionnels.

Voici les engagements de CRL Christian Robert-Leroy

- Le formateur s'engage à privilégier les modes de transport responsables (transports en communs, train, covoiturage, modes doux : marche, vélo, roller). L'Avion est à réserver aux destinations non desservies par les autres modes de transport dans des délais compatibles avec la tenue de l'intervention (le bilan carbone lié aux transports du formateur est un des indicateurs de CRL).
- CRL privilégie les formations en Île de France et surtout dans la région Est de Paris choisit des lieux de formation les plus proches possibles des stagiaires.
- CRL Favorise la dématérialisation pour tous des échanges avec l'administration ou les stagiaires (appels d'offre, conventions, convocations, attestations de formation ou supports de formation).
- CRL a choisi de mutualiser ses locaux pour réduire les dépenses énergétiques
- CRL privilégie l'utilisation de vaisselle réutilisable collective (tasses, verres) ou individuelle (gourdes).
- CRL s'engage à respecter chacun des stagiaires dans le cadre d'une « écologie relationnelle ».
- CRL s'engage à sensibiliser les stagiaires sur ces problématiques : gestes éco-responsable et management intégré qualité-développement durable.

Nous vous encourageons de la même manière à :

- Venir jusqu'à la salle de formation en privilégiant un mode de transport responsable (transports en commun, train, covoiturage, modes doux : marche, vélo, roller)
- Utiliser de la vaisselle lavable sur nos lieux de formation (tasses ou gourde personnelle).
- Trier vos déchets dans les poubelles recyclables sur nos lieux de formation.
- Porter des vêtements chauds l'hiver pour ne pas chauffer les locaux plus que nécessaire.
- Télécharger le support de formation intégral sous sa forme dématérialisée (Si malgré tout, vous souhaitez un exemplaire papier synthétique imprimé Noir & Blanc, vous pourrez le demander expressément.
- Adopter un comportement écologique vis-à-vis du formateur et des stagiaires.

16 avenue Gutenberg
93290 Tremblay en France
Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertyeroy@free.fr
Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993
N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

Renseignements sur l'organisme

Nom organisme : CRL Christian ROBERT-LEROY

Raison sociale : CRL

Statut, forme juridique : EURL

Date de Création : 01/01/2001

Coordonnées de l'organisme : CRL Christian ROBERT-LEOY

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay-en-France

Web : www.CRL-SAP.fr

Numéro de déclaration d'organisme de formation continue. Organisme de formation enregistré sous le numéro NDA : 119 304 56 993 auprès du préfet de région de l'île de France

Activité principale (Code NAF) 6202A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques

Contact : Christian ROBERT-LEROY

tel : 06.77.95.44.25

Date de mise à jour des informations 01/02/2022

Activités de l'organismes :

Zone géographique d'intervention : Ile de France (Voire la France entière si cours en distanciel)

Domaines de formations : Usages numériques et maîtrise des outils bureautiques

Catalogue des formations : Formations présentiellees : voire le site CRL-SAP.fr

Types de formation : Formations présentiellees inter et intra entreprises Formation e-learning, classes virtuelles (utilisation de Zoom, Teams, TeamViewer, AnyDesk...)

Formations sur mesure : Création de formations sur vos thèmes personnalisés dans un délai de 3 mois.

Démarche qualité Certification de conformité en Formation Professionnelle : QUALIOPi (en cours)

Volume d'activité : 140 stagiaires formées entre 2019 et 2021 :

Nombre de Formateurs 1

Activités connexes à l'offre de formation : Audits Accompagnement / Conseil / Développements d'outils spécifiques.

16 avenue Gutenberg
93290 Tremblay en France
Téléphone : 0677954425: • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr
Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993
N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

Le formateur

Christian ROBERT-LEROY Développeur et formateur depuis plus de 30 ans. Expert en informatique de Gestion de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris (Promotion J. Chirac)

Locaux et accueil.

- A Tremblay-en-France : 16 avenue Gutenberg 93290 Tremblay-en-France
- A Aulnay-Sous-Bois : 9 route de Bondy 93600 Aulnay-sous-Bois

Le lieu et la salle vous sont indiqués au plus tard 15 jours avant la formation, lors de l'envoi de votre convocation... Si vous n'avez pas reçu votre convocation 15 jours avant votre formation, demandez la à votre formateur au 06 77 95 44 25.

Votre formateur vous accueille 15 minutes avant l'heure du début de la formation. Nous vous remercions de respecter l'horaire de début de formation

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

REGLEMENT INTERIEUR

PRÉAMBULE Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par CRL Christian ROBERT-LEROY. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire, dans le livret d'accueil des stagiaires. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5 - Interdiction de fumer

16 avenue Gutenberg
93290 Tremblay en France
Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr
Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993
N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident

- survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail

– ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de formation. L'attestation est transmise à son employeur et/ou à l'organisme qui finance l'action, ainsi qu'aux ordres des professions de santé pour les actions de DPC.

Article 8 - Accès aux locaux de la formation sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

16 avenue Gutenberg
93290 Tremblay en France
Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertyleroy@free.fr
Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993
N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

Article 9 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 10 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. La bienveillance et la confidentialité sont requises durant les formations.

Article 11 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 12 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

Article 13 - Garanties disciplinaires

Article 13.1. – Information du stagiaire

16 avenue Gutenberg
93290 Tremblay en France
Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr
Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993
N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci n'ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire
- par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge
- en lui indiquant l'objet de la convocation ; La convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 13.3. – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Fait à Tremblay en France

Le 01/02/2022

Christian ROBERT-LEROY, gérant.

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 • Adresse de mail = c.robertyeroy@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

En validant sa commande, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente. ·

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet la vente de formations proposées par le centre de formation CRL Christian ROBERT-LEROY. Les conditions de vente relatives à CRL Christian ROBERT-LEROY relatives aux formations présentielles sont rappelées lors de la signature de la convention. Elles rappellent que la formation peut être annulée jusqu'à 30 jours avant le début de la formation si le nombre d'apprenants minimum n'est pas atteint. En cas d'annulation à l'initiative de l'apprenant moins de 30 jours avant l'action de formation, un montant forfaitaire de 30% du prix de la formation est dû à SFC et ne peut être pris en charge au titre de la formation professionnelle par les OPCA. ·

Article 2 - Formules - Durée

Le Client pourra souscrire à un programme de formation et accéder au service en ligne pour une durée maximale de 12 mois. Les formations sont réalisées par année civile, l'accès débute le jour de la souscription et se termine à la date de fin de session stipulée dans le catalogue lors de la souscription. L'intégralité de la formation devra être réalisée avant la date de fin de session et au plus tard le 31 décembre de chaque année, tout report sur l'année suivante étant exclu. Le client pourra compléter à tout moment un programme de formation en cours en souscrivant un abonnement à un autre programme. ·

Article 4 - Tarifs et modes de règlement

Les tarifs correspondant aux informations consultables sur le site CRL-SAP.fret sont consultables à tout moment sur le site. L'organisme CRL Christian ROBERT-LEROY se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment, tarifs applicables uniquement aux nouveaux achats. Pour devenir client, il convient d'ouvrir un compte en remplissant le formulaire en ligne. Plusieurs modes de règlement sont proposés :

- soit par carte bancaire selon une procédure sécurisée (SSL)
- soit par chèque libellé à l'ordre de l'organisme de formation réalisant la prestation (envoi par la poste accompagné du bon de commande envoyé lors de la pré-inscription rempli et imprimé), le compte sera ouvert à réception du règlement.
- soit une prise en charge par un OPCA, retourner le bon de commande adressé lors de la pré-inscription rempli par courrier, mail ou fax), le compte sera ouvert à réception de l'accord de l'OPCA. En cas de prise en charge par un OPCA, le client s'engage à exécuter l'intégralité de la formation, à défaut la formation restera à sa charge. Les attestations de formation ne seront délivrées qu'après avoir effectivement suivi les modules de formation. ·

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertyleroy@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

Article 5 - Accès au service L'accès à la plateforme est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sauf cas de force majeure ou interventions de maintenance. En cas de difficultés d'accès au service, l'assistance du service est consultable par e-mail : c.robertyleroy@free.fr

Article 6 - Utilisation du code confidentiel

L'identifiant et le mot de passe permettant au Client de s'identifier et de se connecter à la partie payante du Site sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client. Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des éléments personnels d'identification le concernant. Le Client s'engage à les conserver secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Toute transaction effectuée au moyen de l'identifiant et du mot de passe du Client est réputée effectuée par le Client. Tout autre usage est soumis à autorisation préalable et expresse de CRL Christian ROBERT-LEROY. Toute tentative d'utilisation des mêmes éléments d'identification personnels du client en simultané par plusieurs ordinateurs pourra donner lieu à résiliation de plein droit et sans mise en demeure préalable, du présent contrat. En cas de perte ou de vol d'un des éléments personnels d'identification le concernant, le Client devra choisir un nouveau mot de passe et un nouvel identifiant de connexion et en avvertir par e-mail à l'adresse suivante c.robertyleroy@free.fr.

Article 7 - Règles d'usage de l'Internet

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et en particulier reconnaître :

que le Client est le seul responsable de l'usage qu'il fait des informations. En conséquence modèles CRL Christian ROBERT-LEROY ne pourra être tenu du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation desdites informations ;

qu'il a connaissance de la nature de l'Internet, en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ;

que la communication par le Client de ses éléments personnels d'identification ou d'une manière générale de toute information jugée par le client comme confidentielle est faite sous sa propre responsabilité ;

qu'il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent la consultation des informations ;

qu'il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciel de la contamination par d'éventuels virus circulant à travers le site. ·

Article 8 - Propriété intellectuelle des contenus

Par l'accès à son site, les utilisateurs s'engagent à respecter un usage personnel des contenus de formation. Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les documents téléchargés et ne peut donc rediffuser les documents téléchargeables en ligne. Tous les modèles

16 avenue Gutenberg

93290 Tremblay en France

Téléphone : 0677954425 : • Adresse de mail = c.robertleroy@free.fr

Formateur depuis 2001 : sous le numéro NDA 119 304 56 993

N° de Siret : 43413339300018 : Code APE : 6202A

téléchargeables, quelle qu'en soit la présentation, sont protégés par la législation applicable à la propriété intellectuelle dans le monde entier. A ce titre, toute autre utilisation que celles strictement autorisées par la loi ou les présentes conditions générales est constitutive de contrefaçon et sanctionnée par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. ·

Article 9 - Validité des échanges électroniques

Le Client reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par CRL Christian ROBERT-LEROY que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite. ·

Article 10 - Limites d'utilisation

Les éléments proposés dans les formations ne sont pas opposables et CRL Christian ROBERT-LEROY ne saurait être tenu responsable en cas d'écart lors d'un audit ou d'une inspection. ·

Article 11 – Résiliation

En cas de violation par le Client de l'une de ses obligations essentielles, CRL Christian ROBERT-LEROY se réserve la possibilité de suspendre immédiatement et de plein droit la fourniture du Service et/ou de résilier le présent contrat après une mise en demeure restée sans effet pendant un mois ou, sans préavis, en cas de manquements répétés ou relatifs aux droits de propriété intellectuelle sur les modèles. Toute formation commencée est due. En cas de résiliation anticipée, CRL Christian ROBERT-LEROY ne remboursera en aucun cas les sommes versées en totalité ou partiellement par le client. En cas de prise en charge par un OPCA, le client s'engage à exécuter l'intégralité de la formation, à défaut la totalité de la formation restera à sa charge. ·

Article 12 - Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ce contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux du ressort de la cour d'appel de Bobigny seront seuls compétents